

République Française

**Département des Alpes-de-
Haute-Provence****Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Municipal****Commune de Barcelonnette**

Séance du 6 avril 2022

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
23	16	18

Numéro de délibération : 2022 / 72**Date de convocation
30 mars 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du trente mars deux-mille-vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie VAGINAY RICOURT, Maire.

Étaient Présents :

Mme Sophie VAGINAY RICOURT, M. Yvan BOUGUYON, Mme Florence ALLEMANDI, M. Joseph GARCIN, Mme Clarisse BALLADUR (à partir de 18h12), M. Miguel ORTUNO, Mme Rolande JACQUES, M. Joël IGAU, M. Pierre MAILLARD (à partir de 18h39), M. Jean-Claude DABROWSKI, M. Christophe BARNEAUD, Mme Florence JOUVENT, M. Pierre-Philippe JOUARIE, M. Yves BAUDRY, Mme Patricia DOMANGE, M. Christophe PICHET.

Absent excusé ayant donné procuration :

Mme Fabienne BANCILLON-BOE à M. Christophe BARNEAUD, M. Jean-Pierre FRANQUEBALME à M. Christophe PICHET.

Absents excusés :

Mme Sabine BLATTMANN, Mme Chantal BONAGLIA, Mme Karine BENEDETTO, M. Frédéric MAURIN, Mme Wendy MATTERA.

Madame Florence ALLEMANDI a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Objet : Subventions aux associations 2022

Rapporteur : Monsieur Yvan BOUGUYON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2312-2 et suivants ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

Délibération

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Selon les résultats des votes indiqués dans l'article 1^{er}, prenant en compte les absences de fait, précisées en l'article 2,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

D'accorder les subventions suivantes aux associations pour un montant total de 147 750 euros :

Associations	Montant	Vote
Abyse Ubaye	200 €	Unanimité
ACBU	1000 €	Unanimité
ADARA	1000 €	Unanimité
Amicale du personnel de la mairie de Barcelonnette	3700 €	Unanimité
Amicale des sapeurs-pompiers de Barcelonnette	1000 €	Unanimité
Amicale ubayenne des chasseurs alpins	75 €	Unanimité
Association Don du Sang Ubaye	100 €	Unanimité
Association sportive du golf du bois chenu	500 €	Unanimité
Association Ubayenne de Défense des Animaux Chats Chiens Equidés (AUDACCE)	1500 €	Unanimité
Barcelonnette Football Club Ubaye (BFCU)	5000 €	Unanimité
Badmington Club Ubaye	300 €	Unanimité
Basket Club	6000 €	Unanimité

Club Culturel Omnisports de Pra-Loup	1000 €	Unanimité
Club Cycliste de l'Ubaye	1500 €	Unanimité
Comité de Développement Agricole 04 (Foire saint-Michel)	900 €	Unanimité
Club d'escalade de la vallée de l'Ubaye	800 €	Unanimité
Comité des fêtes de la gendarmerie de Barcelonnette	200 €	Unanimité
Crèche Les Marmots	76098 €	Unanimité
Crèche Les Marmottes	1427 €	Unanimité
Office central de la coopération à l'école 04 (école primaire)	2350 €	Unanimité
Office central de la coopération à l'école 04 (voyage en Ardèche école primaire)	2500 €	Unanimité
École Saint-Joseph	3400 €	Unanimité
Écurie Ubaye	1500 €	Unanimité
Ensemble en Ubaye	1000 €	Unanimité
Escola Valleia	350 €	Unanimité
Groupe Skieurs Sauze Barcelonnette (G.S.S.B.)	21000 €	Unanimité
Judo Club	2800 €	Unanimité
Karaté Club	400 €	Unanimité
La Barcilounesa	300 €	Unanimité
Le défi des fondus	500 €	Unanimité
Le marché de l'Ubaye	100 €	Unanimité
Le souvenir français	75 €	Unanimité
Piscine ubayenne	200 €	Unanimité
Première compagnie d'arc	700 €	Unanimité
Spadtribu Ubaye VTT	200 €	Unanimité
Syndicat des chasseurs de Barcelonnette	300 €	Unanimité
Tennis Club	2000 €	Unanimité
Tennis Club (tournoi d'été)	2500 €	Unanimité
Tennis de table	1000 €	Unanimité
Ubaye Dancers	200 €	Unanimité
Ubaye Rallye Passion (manifestation)	2000 €	Unanimité
Union nationale des personnels et retraités de la gendarmerie (U.N.P.R.G.)	75 €	Unanimité

Article 2

De dire que :

- Madame Sophie VAGINAY RICOURT n'a pas participé au vote concernant la demande de subvention du cyclo club ;
- Monsieur Pierre-Philippe JOUARIE n'a pas participé au vote concernant la demande de subvention du Badminton Club Ubaye et du Tennis de table ;
- Monsieur Miguel ORTUNO n'a pas participé au vote concernant la demande de subvention du Karaté Club ;

- Monsieur Yves BAUDRY n'a pas participé au vote concernant la demande de subvention de l'amicale des sapeurs-pompiers de Barcelonnette

Article 3

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Article 4

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille, 22 rue de Breteuil 13006 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Vaginay Ricourt'.

Le Maire
Sophie VAGINAY RICOURT